

23 déc 2011 -10:50

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2011](#)

Politique des Grandes villes

Prolongation des contrats "ville durable"

Prolongation des contrats "ville durable"

Sur proposition du ministre chargé des Grandes villes Paul Magnette, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation pour six mois des contrats "ville durable" en 2012 et sur la répartition du budget entre les villes et communes concernées.

Ces contrats "ville durable" permettent à 17 villes et communes (*) de développer des projets destinés à améliorer la vie dans les quartiers en difficulté.

De plus, le ministre est chargé de prendre des contacts avec les entités fédérées en vue de prolonger les accords de coopération.

(*) Anvers, Gand, Ostende, Malines, Saint-Nicolas, Mons, Charleroi, la Louvière, Liège, Seraing, Anderlecht, Bruxelles, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse et Forest.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>